



Union Sportive de l'Enseignement
du Premier degré
167, bd de la Villette 75010 PARIS
Tel : 01.53.38.85.18
Mail : contact@usep75.fr



Direction de la Jeunesse et Sports
Bureau des Ecoles du Sport
25, Boulevard Bourdon 75004 PARIS
Tel : 01 42 76 28 30
Mail : DJS-MDS@paris.fr

Paris, le mardi 11 mars 2024

HANDBALL

Quarts de finales

Mercredi 20 MARS 2024

POUSSINS EXCELLENCE

Trophée BERNARD ANDURAND

(PUPILLES EXCELLENCE)

Challenge Anicet Sanesteban

Poussins et Aller Pupilles

I. DATES DES RENCONTRES

Mercredi 20 mars 2024

II. COMPOSITION DES EQUIPES – "TRES IMPORTANT"

Toutes les rencontres Poussins et Pupilles

Equipes de 7 joueurs dont 1 gardien de but + 5 remplaçants

III. TERRAINS

Sur terrain de handball

IV. REGLES

Celles de la FFHB ; plus le compte rendu de la Commission Handball réunie le 17 octobre 2006. Toutefois vous trouverez sur le document "Jeune Officiel" les règles principales. A ce propos voir l'encadré du § « ARBITRAGE ».

RAPPEL : PROTECTION DU PORTEUR DU BALLON

La défense doit se faire en face à face.

Toute défense par l'arrière du joueur porteur du ballon entraîne un coup franc. Si le joueur porteur du ballon est en situation de tir (bras armé) cette faute entraîne un jet de 6 m.

Toute action sur le bras du porteur du ballon en position de tir entraîne un jet de 6 m.

Toute action de jeu dangereux est sanctionnée d'une suspension de 1 minute pour le joueur fautif. Cette sanction peut être cumulée avec un jet de 6 m.

V. CATEGORIES D'AGE ET DUREE DES RENCONTRES

POUSSINS	2014 - 2015	Match 2 X 12 min	Tournoi 1 X 12 min
PUPILLES	2012 – 2013 - 2014	2 X 15 min	1 X 15 min

Les enfants nés en 2014 peuvent joués soit en POUSSINS soit en PUPILLES.

Pour cela il conviendra d'entourer, sur la licence de l'enfant, la catégorie choisie (PO ou PU) et de rayer celle qui n'est pas retenue pour lui.

Les organisateurs des rencontres pourront néanmoins adapter les temps de jeu aux situations particulières rencontrées.

VI. BALLONS

Ils doivent être adaptés à la taille des enfants.

PO et PU : T 0

VII FEUILLES DE MATCHES

ETABLIR UNE FEUILLE PAR RENCONTRE, EN UTILISANT LES FEUILLES DE MATCHES DISPONIBLES
SUR LE SITE DE L'USEP www.usep75.fr
LES REMPLIR SOIGNEUSEMENT ET COMPLETEMENT EN INDIQUANT :

* Nom, prénom, numéro de licence des joueurs et des animateurs

* Catégorie : PO, PU

* **Poules : 1, 2, 3, etc ... Très important**

* Indiquez lisiblement le résultat.

**LA COMMISSION SPORTIVE N'HOMOLOGUERA QUE LES FEUILLES SOIGNEUSEMENT
ET COMPLETEMENT REMPLIES.**

☞ Si une association constate une anomalie (licences, photographies, ...), elle doit porter une réclamation au dos de la feuille de rencontre pour que la commission soit saisie du litige et statue.

Les responsables des rencontres sont responsables de l'organisation, ils sont chargés de transmettre les résultats le soir même par mail et retourner les feuilles de matches à l'issue de la rencontre.

Par téléphone : 01.53.38.85.18 - Par fax : 01.40.40.14.47 – Par e-mail : resultats@usep75.fr
Par courrier USEP Paris 167, boulevard de la Villette 75010 PARIS

Chaque responsable d'association veillera à ce que ses animateurs soient informés de ces dispositions.

VIII. LICENCES

Les rencontres organisées par l'USEP ne sont ouvertes qu'aux enfants dûment licenciés à l'USEP encadrés par des animateurs dûment licenciés à l'USEP. Cette règle est la règle minimale exigée par toute fédération sportive.

Les licences, preuve d'appartenance à notre fédération sportive, garantissent l'assurance de leurs titulaires en

cas d'incident et d'accident lors des déplacements et des compétitions. Elles sont en outre la principale ressource de

l'USEP Paris et lui permettent de remplir matériellement sa mission.

Leur présentation et leur description sur les feuilles de matches seront donc obligatoires dès la première rencontre.

Dès qu'il n'y aura plus de licences en attente d'enregistrement, licences "déposées", les délégués en avertiront toutes les associations.

A PARTIR DE CETTE DATE, ET SUITE AUX DECISIONS PRISES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2001, LA PRESENTATION DE LA LICENCE REVETUE D'UNE PHOTOGRAPHIE DE SON TITULAIRE SERA OBLIGATOIRE AVANT CHAQUE

RENCONTRE. IL SERAIT BON POUR UNE BONNE EDUCATION A LA VIE ASSOCIATIVE, QUE LA VERIFICATION DES LICENCES SOIT EFFECTUEE PAR LES ENFANTS EUX-MEMES.

Afin de s'assurer de la stricte application de cette règle fédérale élémentaire, la commission de football a décidé de procéder à des vérifications systématiques des feuilles de matches en comparant celles-ci au listing informatisé des adhérents.

**Seuls les enfants scolarisés dans une école et licenciés à l'USEP Paris
peuvent participer aux rencontres USEP.**

**Les enfants nés en 2012 (d'âge de 6^{ème}) mais scolarisés dans une école
peuvent être licenciés à l'USEP Paris si un certificat de scolarité signé du Directeur de l'école
accompagne la demande.**

Ces certificats sont conservés à l'USEP et serviront en cas de litige.

IX. LITIGE :

En cas de litige (non présentation des licences, joueur sans licence présent sur le terrain, faute technique d'arbitrage, ou tout autre cas), il conviendra de le porter PAR ECRIT AU DOS DE LA FEUILLE DE MATCH. Seule la feuille de match dûment remplie entraînera une décision de la commission.

X. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TRES IMPORTANT : les responsables signeront les cartons d'utilisation des installations déposés au bureau d'accueil des stades. Pensez-y. Si vous ne signez pas les bordereaux d'occupation les installations vous seront retirées l'année suivante.

XI. FORMULE SPORTIVE

Au sein d'un tournoi

Classement aux points :	match gagné	3 points
	match nul	2 points
	match perdu	1 point

XII. ARBITRAGE

Dans la continuité de la journée des Jeunes Officiels du mercredi 9 Octobre 2013, il est maintenant nécessaire de mettre en place la prise en charge des rencontres par les enfants.

**Des Jeunes Officiels sont validés et possèdent une carte et une tenue de « Jeunes Officiels USEP ».
Ces jeunes arbitreront en priorité**

Chaque association devra fournir des Jeunes Officiels pour :

- tenir le chronomètre pour la rencontre**
- tenir la feuille de match**
- vérifier les licences**
- aider à l'arbitrage pour les touches ou le fond de terrain.**
- bien évidemment arbitrer si le Jeune Officiel peut le faire.**

Notre mission d'éducation nous invite à le faire. Former de Jeunes Officiels au règlement Handball USEP et leur permettre d'assumer ce rôle sur les terrains doit être notre objectif.

De ce que nous avons pu observer l'année dernière, il n'y a franchement pas plus "d'erreurs" d'arbitrage lorsque ce sont des enfants qui arbitrent que lorsque que ce sont des adultes.

Nous sommes avant tout des éducateurs et nous ne devons absolument pas l'oublier dans notre rôle d'animateur sportif.

Se fondant sur l'expérience de ces dernières années, il a été décidé ce qui suit :

Lorsqu'une association présente un Jeune Officiel pour arbitrer une rencontre, c'est obligatoirement cet enfant (ou ces enfants dans le cas d'un double arbitrage) qui officieront. En cas de litige sur ce principe il faut le mentionner au dos de la feuille de match, la commission Handball statuera.

XIII. ÉGALITÉ

Pour éviter tout problème nous vous demandons en cas d'égalité de suivre la procédure suivante :

* En cas d'égalité entre 2 équipes à la fin d'un match simple :

- Tirs au but à 6m (5 tirs)
- en cas d'égalité (Tirs au but en mort subite)

* En cas d'égalité entre 2 et n équipes à la fin d'un tournoi :

- 1°) Prendre en compte le résultat du match particulier
- 2°) Tenir compte du goal average général
- 3°) Tenir compte de la meilleure attaque
- 4°) en cas de nouvelle égalité : tir au but (mort subite)

XIV. QUALIFICATIONS

Poussins Excellence : 14 équipes

- **2 tournois de 3 équipes et 4 matchs**

- **Les deux premiers de chaque tournoi et le vainqueur de chaque match sont qualifiés.**

Soient 8 équipes sont qualifiées pour les demi-finales le mercredi 03 avril 2024

Les équipes classées troisième dans les tournois, et les équipes ayant perdues leur match sont qualifiées pour le Challenge Christian Lecompte (circulaire spéciale à venir). Soit 6 équipes.

Pupilles Excellence : 16 équipes

- **8 matchs**

- **Le vainqueur de chaque match sont qualifiés.**

Soient 8 équipes sont qualifiées pour les demi-finales le mercredi 03 avril 2024

Les équipes ayant perdu leur match sont qualifiées pour le Challenge Christian Lecompte (circulaire spéciale à venir). Soit 8 équipes.

Poussins Challenge Anicet Sanesteban : 9 équipes

- 3 tournois de 3 équipes
 - Les deux premiers de chaque tournoi et le vainqueur de chaque match sont qualifiés.
Soient 6 équipes sont qualifiées pour les demi-finales le mercredi 03 avril 2024

Les équipes classées troisième dans les tournois sont qualifiées pour le Challenge Christian Lecompte (circulaire spéciale à venir). Soit 3 équipes.

Pupilles Challenge Anicet Sanesteban : 8 équipes

- 4 matchs (ALLER – RETOUR) aller le 20 mars 2024 et retour le 03 avril 2024
 - Le vainqueur de chaque match aller-retour sont qualifiés (score de l'aller conservé et cumulé)
Soient 4 équipes sont qualifiées pour les finales le mercredi 15 mai 2024

HANDBALL - LES QUARTS DE FINALES
POUSSINS EXCELLENCE
TROPHÉE BERNARD ANDURAND

Challenge Anicet Sanesteban
Poussins et -aller Pupilles

MERCREDI 20 mars 2024

Gymnase Cour Des Lions 9/11, rue Alfonse Baudin 75011 _ Métro : Richard Lenoir ou St Sébastien Froissard
Responsable de la rencontre : AS St Sebastien Tèl : 01.43.55.06.98

Match 1 : ST SEBASTIEN PU1 – ST CHARLES PU2
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Match 2 : EUGENIE COTTON PU1 – AQUEDUC PU1
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase Charcot 80, rue de Chevaleret 75013 Métro : Chevaleret ou Bibliothèque François Mitterand
Responsable de la rencontre : AS Jeanne d'Arc Tèl : 01.56.61.34.31

Tournoi A : JEANNE D'ARC PO2 – ST SEBASTIEN PO1 – VILLETTE PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Match 3 : JEANNE D'ARC PU1 – VILLETTE PU1
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase des Léo Lagrange 68, Bd Poniatowski 75012 – Métro : Porte de Charenton
Responsable de la rencontre : AS Lamoricière Tel : 01.46.28.31.57

Tournoi B : LAMORICIERE PO1 – CHANTIN PO1 – BELZUNCE PO1
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban)

Match 4 : LAMORICIERE PU1 – LE VAU PU1
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase Valeyre 24, rue Rochechouart 75009 – Métro : Cadet
Responsable de la rencontre : AS Milton

Tel : 01.42.85.26.73

Tournoi C : MILTON PO1 – LESSEPS PO1 – RIBLETTE PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Match 5 : MILTON PU1 – RIBLETTE PU1
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase Reuilly 43-49, allée Vivaldi 75012 – Métro : Daumesnil
Responsable de la rencontre : AS Reuilly

Tel : 01.53.44.77.60

Tournoi D : REUILLY PO1 – JUSSIENNE PO2 – JUSSIENNE PO1
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban)

Match 6 : REUILLY PU1 – JUSSIENNE PU1
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase Biancotto 6, avenue de la Pte de Clichy 75017 Métro : Pte de Clichy
Responsable de la rencontre : AS Epinettes

Tel : 01.53.06.68.80

Match 7 : LEMERCIER PO1 – LASALLE PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Gymnase Le Vau 36, rue Le Vau 75020 – Métro : Pte de Bagnole / Tram : Séverine
Responsable de la rencontre : AS Le Vau

Tel : 01.43.61.42.26

Match 8 : LE VAU PO1 – ST CHARLES PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Match 9 : JEANNE D'ARC PO1 – TURENNE PO1
(quarts de finale PO Excellence)

Gymnase Duplex 28, rue Edgar Faure 75015 – Métro : Duplex
Responsable de la rencontre : AS Duplex

Tel : 01.53.86.70.50

Match 10 : DUPLEX PU1 – ST CHARLES PU1
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase Candie 11, rue Candie 75011 – Métro : Ledru-Rollin
Responsable de la rencontre : AS Lesseps

Tel : 01.53.55.84.95

Match 12: LESSEPS PO2 – ST SEBASTIEN PO2
(quarts de finale PO Excellence)

Match 16 : LESSEPS PU2 – JEANNE D'ARC PU2
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase RIGOLES 296, rue des Pyrénées 75020 – Métro : Jourdain
Responsable de la rencontre : AS Lesseps

Tel : 01.46.36.16.63

Match 15 : DU CLOS PU1 – JUSSIENNE PU2
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Match 13 : LESSEPS PU1 – LEMERCIER PU1
(quarts de finale Trophée Bernard Andurand)

Gymnase Max Rousié 28 rue André Bréchet 75017 – Métro : Porte de St Ouen
Responsable de la rencontre : AS Lesseps

Tel : 01.44.85.42.50

Match 14 : EPINETTES PU1 – JULIEN LACROIX PU1
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Gymnase Hautpoul 50, rue Hautpoul 75019 – Métro : Ourcq
Responsable de la rencontre : AS Alouettes

Tel : 01.43.73.57.97

Tournoi E : ALOUETTES PO1 – ST SEBASTIEN PO3 – BELZUNCE PO2
(quarts de finale PO du Challenge Anicet Sanesteban)

Match 11 : ALOUETTES PU1 – BELZUNCE PU1
(quarts de finale PU du Challenge Anicet Sanesteban- aller)

Bonnes rencontres usépiennes à tous !

Match 12: LESSEPS PO2 – ST SEBASTIEN PO2
(quarts de finale PO Excellence)